



COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

ACTION CREDIT AGRICOLE COUPONS TRIMESTRIELS 2019



➔ **TITRE DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾, ci-après le « titre de créance ».

➔ **TITRE DE CRÉANCE RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.

➔ **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 11 septembre 2019 au 15 novembre 2019 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « Action Credit Agricole Coupons Trimestriels 2019 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 15 novembre 2019, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

➔ **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)⁽²⁾. En cas de revente du titre de créance avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé effective, l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable à priori.

➔ **TITRE DE CRÉANCE ÉMIS PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL⁽³⁾ ("L'ÉMETTEUR")**. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs International.

➔ **CADRE D'INVESTISSEMENT** : comptes-titres et unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. **Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

➔ **CODE ISIN** : FR0013442803

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé effective. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur. Les risques associés à ce titre de créance sont détaillés dans cette brochure.

(2) Le remboursement automatique anticipé ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant le 23 novembre 2020.

(3) Goldman Sachs International : Moody's : A1 / Standard & Poor's : A+ / Fitch : A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 14 août 2019. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « Action Credit Agricole Coupons Trimestriels 2019 », soit 1 000 EUR. Le montant remboursé est brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Les Taux de Rendement Annuel (« TRA ») sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), mais sans prise en compte des autres frais, de la fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Ils sont calculés pour un investissement entre la date de constatation initiale (soit le 15/11/2019) et la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé effective⁽¹⁾ selon les cas. En cas d'achat après le 15/11/2019 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé effective⁽¹⁾ (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre de créance ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Pour un investissement dans le titre de créance « Action Credit Agricole Coupons Trimestriels 2019 », vous êtes exposé pour une durée de 4 à 40 trimestres à l'évolution des marchés actions français, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'action Crédit Agricole S.A. (dividendes non réinvestis ce qui est moins favorable à l'investisseur par rapport au cas où les dividendes sont réinvestis ; code Bloomberg : ACA FP Equity ; code Reuters : CAGR.PA ; code ISIN : FR0000045072 ; Place de Référence : Euronext Paris S.A. ; creditaagricole.com)...

... avec un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action Crédit Agricole S.A. si celle-ci clôture à la date de constatation finale⁽¹⁾ à un cours strictement inférieur à 50% de son Cours Initial.

... avec un mécanisme de remboursement anticipé activé automatiquement à partir de la fin du trimestre 4 et jusqu'à la fin du trimestre 39 si à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'action Crédit Agricole S.A. clôture à un cours supérieur ou égal à 95% de son Cours Initial.

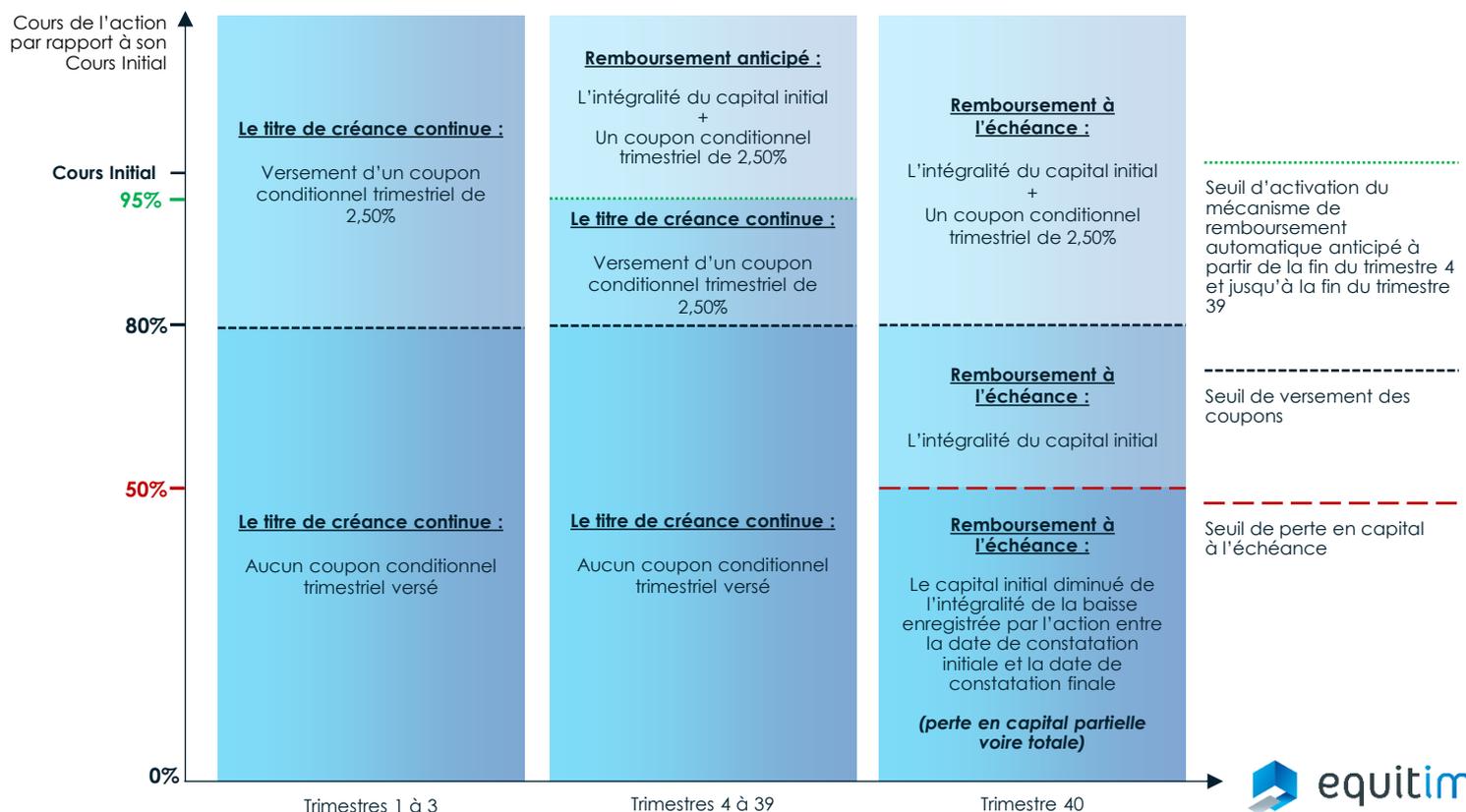
... avec un objectif de coupon conditionnel trimestriel fixe plafonné à 2,50% par trimestre (soit au total 10,00% par année écoulée) si, à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'action Crédit Agricole S.A. clôture à un cours supérieur ou égal à 80% de son Cours Initial.

La perte en capital peut être totale si l'action Crédit Agricole S.A. a une valeur nulle à la date de constatation finale⁽¹⁾.

Le gain est plafonné : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance⁽¹⁾ si l'action Crédit Agricole S.A. n'enregistre pas de baisse de plus de 50% par rapport à son Cours Initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions.

Les titres de créance « Action Credit Agricole Coupons Trimestriels 2019 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques des titres de créance « Action Credit Agricole Coupons Trimestriels 2019 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES :

- À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'investisseur peut recevoir un coupon conditionnel trimestriel de 2,50% dès lors que l'action Crédit Agricole S.A. clôture à un cours supérieur ou égal à 80% de son Cours Initial.
- À l'issue des trimestres 4 à 39, si à l'une des dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾ l'action Crédit Agricole S.A. clôture à un cours supérieur ou égal à 95% de son Cours Initial, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initialement investi majorée du coupon conditionnel trimestriel de 2,50% correspondant (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,24%⁽²⁾).
- À la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé au préalable et si l'action Crédit Agricole S.A. clôture à un cours supérieur ou égal à 50% de son Cours Initial, l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initialement investi. Le capital n'est donc exposé à un risque de perte à l'échéance⁽¹⁾ que si l'action Crédit Agricole S.A. clôture à un cours strictement inférieur à 50% de son Cours Initial à la date de constatation finale⁽¹⁾.

INCONVÉNIENTS :

- Le titre de créance « Action Credit Agricole Coupons Trimestriels 2019 » présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance⁽¹⁾** (si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'action Crédit Agricole S.A. enregistre une baisse supérieure à 50% de son Cours Initial). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale.** Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final⁽¹⁾.
- L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement** (qui induit un risque de non remboursement), à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) et au risque de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de **4 à 40 trimestres**.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'action Crédit Agricole S.A.. **La performance de l'action est en effet calculée sans réinvestissement des dividendes distribués, ce qui est moins favorable à l'investisseur par rapport au cas où les dividendes sont réinvestis.**
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'action Crédit Agricole S.A., du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 2,50% par trimestre** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,24%⁽²⁾).
- Le rendement de « Action Credit Agricole Coupons Trimestriels 2019 » est très sensible à une faible variation du cours de clôture de l'action Crédit Agricole S.A. autour des seuils de 80% et 95% de son Cours Initial en cours de vie et des seuils de 50% et 80% de son Cours Initial à l'échéance⁽¹⁾.
- L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents actions tels que les indices de marchés actions.
- Dans un contexte de marché fortement baissier (l'action Crédit Agricole S.A. clôture toujours à un cours strictement inférieur à 80% de son Cours Initial), aucun coupon conditionnel trimestriel ne sera versé.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES :

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

- Risque de perte en capital** : le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.
- Risque de marché** : le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- Risque de crédit** : les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International en tant qu'Émetteur du titre de créance. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.
- Risque lié au sous-jacent (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée)** : afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre de créance, la documentation relative au titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du titre de créance. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre de créance.
- Risque de contrepartie** : conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de l'échéance de leurs titres de créance.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les TRA s'entendent nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, mais hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur. Les TRA nets sont calculés pour un investissement entre la date de constatation initiale (soit le 15/11/2019) et la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'action Crédit Agricole S.A., des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

COURS INITIAL

Cours de clôture de l'action Crédit Agricole S.A. le 15 novembre 2019

MÉCANISME DE PAIEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS TRIMESTRIELS

À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, on compare le cours de clôture de l'action Crédit Agricole S.A. à son Cours Initial :

Cas favorable : Si l'action Crédit Agricole S.A. clôture à un cours supérieur ou égal à 80% de son Cours Initial, l'investisseur reçoit, à la date de paiement du coupon correspondante⁽¹⁾ :

Un coupon conditionnel trimestriel de 2,50%

Cas défavorable : Si l'action Crédit Agricole S.A. clôture à un cours strictement inférieur à 80% de son Cours Initial, l'investisseur reçoit, à la date de paiement du coupon correspondante⁽¹⁾ :

Aucun coupon

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾ (à partir de la fin du trimestre 4 et jusqu'à la fin du trimestre 39), on compare le cours de clôture de l'action Crédit Agricole S.A. à son Cours Initial :

Si l'action Crédit Agricole S.A. clôture à un cours supérieur ou égal à 95% de son Cours Initial, le titre de créance est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement automatique anticipé correspondante⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Le coupon conditionnel trimestriel défini ci-dessus
(soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,24%⁽²⁾)

Si, si l'action Crédit Agricole S.A. clôture à un cours strictement inférieur à 95% de son Cours Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le titre de créance continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 15 novembre 2029, en l'absence de remboursement automatique anticipé préalable, on compare le cours de clôture de l'action Crédit Agricole S.A. à son Cours Initial :

Cas favorable : Si l'action Crédit Agricole S.A. clôture à un cours supérieur ou égal à 80% de son Cours Initial, l'investisseur reçoit, le 22 novembre 2029 :

L'intégralité du capital initial
+
Le dernier coupon conditionnel trimestriel défini ci-dessus
(soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre -0,76%⁽²⁾ et 9,24%⁽²⁾ dans le cas où tous les coupons conditionnels trimestriels ont été versés au cours des trimestres précédents)

Cas médian : Si l'action Crédit Agricole S.A. clôture à un cours strictement inférieur à 80% mais supérieur ou égal à 50% de son Cours Initial, l'investisseur reçoit, le 22 novembre 2029 :

L'intégralité du capital initial
(soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre -1,00%⁽²⁾ et 9,08%⁽²⁾ dans le cas où tous les coupons conditionnels trimestriels ont été versés au cours des trimestres précédents)

Cas défavorable : Si l'action Crédit Agricole S.A. clôture à un cours strictement inférieur à 50% de son Cours Initial, l'investisseur reçoit, le 22 novembre 2029 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action entre le 15 novembre 2019 et le 15 novembre 2029
(soit un Taux de Rendement Annuel net strictement inférieur à 5,22%⁽²⁾ dans le cas où tous les coupons conditionnels trimestriels ont été versés au cours des trimestres précédents)

L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

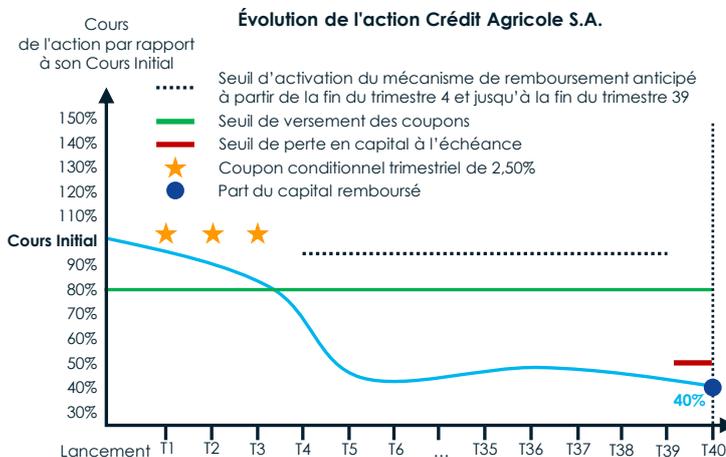
⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les TRA s'entendent nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, mais hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur. Les TRA nets sont calculés pour un investissement entre la date de constatation initiale (soit le 15/11/2019) et la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective selon les scénarii. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'action Crédit Agricole S.A., des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

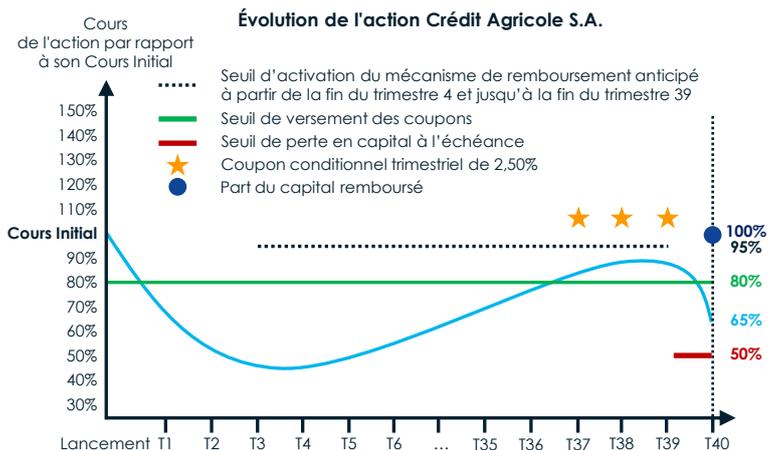
ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

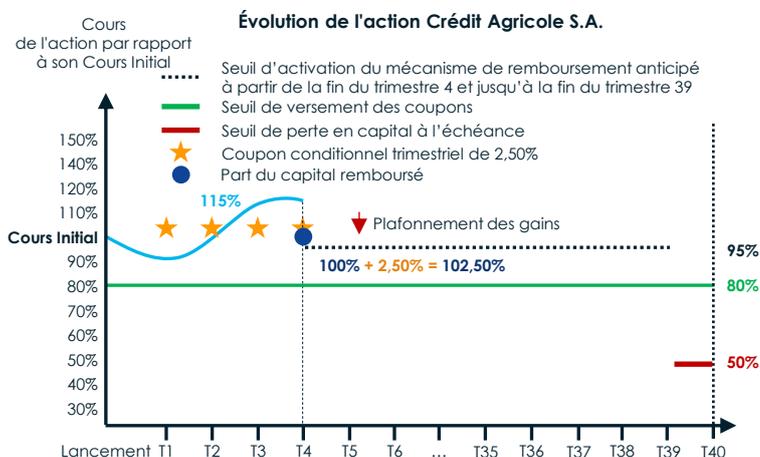
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale, l'action clôture à un cours strictement inférieur à 50% de son Cours Initial



SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de constatation finale, l'action clôture à un cours strictement inférieur à 80% mais supérieur ou égal à 50% de son Cours Initial



SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première date de constatation du mécanisme de remboursement automatique anticipé, l'action clôture à un cours supérieur ou égal à 95% de son Cours Initial



LE RENDEMENT DU TITRE DE CRÉANCE « ACTION CREDIT AGRICOLE COUPONS TRIMESTRIELS 2019 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU COURS DE L'ACTION CRÉDIT AGRICOLE S.A. AUTOUR DES SEUILS DE 50 % ET 80% DE SON COURS INITIAL À L'ÉCHÉANCE.



⁽¹⁾ Les TRA s'entendent nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, mais hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur. Les TRA nets sont calculés pour un investissement entre la date de constatation initiale (soit le 15/11/2019) et la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'action Crédit Agricole S.A., des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

⁽²⁾ Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par l'action Crédit Agricole S.A..

ZOOM SUR L'ACTION CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. figure parmi les 1ers groupes bancaires européens. Le Produit Net Bancaire par activité se répartit comme suit :

- banque de détail (30,7%) : activités en France (55,7% du PNB ; près de 6 millions de clients à fin 2018 ; détention de 1 700 agences sous enseigne Crédit Lyonnais) et à l'international (44,3% ; plus de 5,3 millions de clients ; 2 117 agences). Par ailleurs, le groupe détient 25% des 39 Caisses Régionales (1er réseau bancaire français ; 6 800 agences) ;
- gestion d'actifs, assurance et banque privée (28,8%) : 1 425,1 MdsEUR d'actifs gérés à fin 2018 ;
- banque de financement, d'investissement et de marché (26,7% ; Crédit Agricole CIB) : activités de financements bancaires classiques et spécialisés (financements d'acquisitions, de projets, d'actifs aéronautiques et maritimes, etc.), d'opérations sur actions, de conseil en fusions-acquisitions, de capital-investissement, etc. ;
- prestations de services financiers spécialisés (13,8%) : affacturage (n° 1 français ; Crédit Agricole Leasing & Factoring), crédit à la consommation (Crédit Agricole Consumer Finance ; 88,5 MdsEUR d'encours de crédits à fin 2018) et crédit-bail (n° 1 français ; Crédit Agricole Leasing & Factoring ; 22,3 MdsEUR d'encours de crédits).

A fin 2018, Crédit Agricole gère 597,2 MdsEUR d'encours de dépôts et 369,5 MdsEUR d'encours de crédits. La répartition géographique du PNB est la suivante : France (52,9%), Italie (16,1%), Europe (18,9%), Amérique du Nord (5,5%), Japon (1,6%), Asie et Océanie (2,5%), Afrique et Moyen Orient (2,3%), Amérique centrale et du Sud (0,2%).

Source : Cofisem le 31 juillet 2019

Date de création de l'entreprise	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Notation Fitch	
1894	Services financiers	A+	A1	A+	
CA 2017 (en M€)	CA 2018 (en M€)	CA 1 ^{er} semestre 2019 (en M€)	Résultat net 2017 (en M€)	Résultat net 2018 (en M€)	Résultat net 1 ^{er} semestre 2019 (en M€)
18 634	19 736	10 004	3 649	4 400	1 985

Source : Crédit Agricole S.A. - Communiqués de presse résultats 2018 et 2019 : <https://www.credit-agricole.com/en/finance/finance/financial-publications>

ÉVOLUTION DE L'ACTION CRÉDIT AGRICOLE S.A. ENTRE LE 13 AOÛT 2009 ET LE 13 AOÛT 2019

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Performances cumulées au 13/08/2019	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Crédit Agricole S.A. (dividendes non réinvestis)	-15,79%	22,83%	-4,12%	-11,72%

Source : Bloomberg le 14 août 2019



CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	Titre de créance (Note) de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
ÉMETTEUR	Goldman Sachs International (Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch A). Notations en vigueur au 14 août 2019. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.
DISTRIBUTEUR	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283
OFFRE AU PUBLIC EN FRANCE	Oui
SOUS-JACENT	L'action Crédit Agricole S.A. (dividendes non réinvestis ce qui est moins favorable à l'investisseur par rapport au cas où les dividendes sont réinvestis ; code Bloomberg : ACA FP Equity ; code Reuters : CAGR.PA ; code ISIN : FR0000045072 ; Place de Référence : Euronext Paris S.A.; www.creditagricole.com)
DEVISE	Euro (EUR - €)
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 titre de créance
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 11/09/2019 au 15/11/2019 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « Action Crédit Agricole Coupons Trimestriels 2019 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 15/11/2019, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
GARANTIE DU CAPITAL	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
DATE D'ÉMISSION	11/09/2019
DATE DE CONSTATATION DU COURS INITIAL	15/11/2019
DATE DE CONSTATATION FINALE	15/11/2029
DATE D'ÉCHÉANCE	22/11/2029 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
DATES DE CONSTATATION TRIMESTRIELLES	17/02/2020, 15/05/2020, 17/08/2020, 16/11/2020, 15/02/2021, 17/05/2021, 16/08/2021, 15/11/2021, 15/02/2022, 16/05/2022, 15/08/2022, 15/11/2022, 15/02/2023, 15/05/2023, 15/08/2023, 15/11/2023, 15/02/2024, 15/05/2024, 15/08/2024, 15/11/2024, 17/02/2025, 15/05/2025, 15/08/2025, 17/11/2025, 16/02/2026, 15/05/2026, 17/08/2026, 16/11/2026, 15/02/2027, 17/05/2027, 16/08/2027, 15/11/2027, 15/02/2028, 15/05/2028, 15/08/2028, 15/11/2028, 15/02/2029, 15/05/2029, 15/08/2029, 15/11/2029 (finale).
DATES DE PAIEMENT ÉVENTUEL DES COUPONS CONDITIONNEL TRIMESTRIEL	24/02/2020, 22/05/2020, 24/08/2020, 23/11/2020, 22/02/2021, 24/05/2021, 23/08/2021, 22/11/2021, 22/02/2022, 23/05/2022, 22/08/2022, 22/11/2022, 22/02/2023, 22/05/2023, 22/08/2023, 22/11/2023, 22/02/2024, 22/05/2024, 22/08/2024, 22/11/2024, 24/02/2025, 22/05/2025, 22/08/2025, 24/11/2025, 23/02/2026, 22/05/2026, 24/08/2026, 23/11/2026, 22/02/2027, 24/05/2027, 23/08/2027, 22/11/2027, 22/02/2028, 22/05/2028, 22/08/2028, 22/11/2028, 22/02/2029, 22/05/2029, 22/08/2029, 22/11/2029 (finale).
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ÉVENTUEL	23/11/2020, 22/02/2021, 24/05/2021, 23/08/2021, 22/11/2021, 22/02/2022, 23/05/2022, 22/08/2022, 22/11/2022, 22/02/2023, 22/05/2023, 22/08/2023, 22/11/2023, 22/02/2024, 22/05/2024, 22/08/2024, 22/11/2024, 24/02/2025, 22/05/2025, 22/08/2025, 24/11/2025, 23/02/2026, 22/05/2026, 24/08/2026, 23/11/2026, 22/02/2027, 24/05/2027, 23/08/2027, 22/11/2027, 22/02/2028, 22/05/2028, 22/08/2028, 22/11/2028, 22/02/2029, 22/05/2029, 22/08/2029.
PLACE DE COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	95% du Cours Initial de l'action Crédit Agricole S.A.
BARRIÈRE DE VERSEMENT DES COUPONS	80% du Cours Initial de l'action Crédit Agricole S.A.
SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	50% du Cours Initial de l'action Crédit Agricole S.A.
ÉLIGIBILITÉ	Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1 % par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page suivante.
PÉRIODICITÉ ET PUBLICATION DE LA VALORISATION	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
DOUBLE LA VALORISATION	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 15/11/2019 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.
AGENT DE CALCUL	Goldman Sachs International, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
CODE ISIN	FR0013442803

AVERTISSEMENTS

Avant tout investissement dans ce titre de créance, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Disponibilité du Prospectus : Le titre de créance « Action Credit Agricole Coupons Trimestriels 2019 » décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives se rattachant au Prospectus de Base (en date du 29 mai 2019), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives (en date du 11 septembre 2019) et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu), et de Goldman Sachs (www.goldmansachs-bourse.fr). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre de créance s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de créance de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÉMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre de créance) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre de créance.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

INFORMATION SUR LES DONNÉES ET/OU CHIFFRES PROVENANT DE SOURCES EXTERNES : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

DONNÉES DE MARCHÉ : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.